

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Cailles communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il n'y a de la Commune trois sacs de grains mêlés, et seize francs en argent. Il tire de l'état un sac d'orge, un de maïs, et six francs d'argent. La Commune lui donne un petit jardin & un petit chenavier et plantage.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ce que j'ai signé à Drexfontaines le 10^{em} Mars 1799.

Louis Prost Prigent.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Croy.

Un Village

Une Commune proprement dite

Paroisse de Romarin, Agence de Croy

D'Orbe.

Du Leman.

Dix minutes les plus éloignées

La font.

Comme à part. 2°.

Entre deux.

*115
No. 57*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Romainmôtte, Lapraz, Junier, Bramme, Bonthonières, Agiez, Wofflen & Arney

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Rom. 1/4 De lieue, Lapraz 1 lieue, Junier 1/2 lieue
Bramme 1/2 Bonthonières 1/2 Agiez 1 lieue
Wofflen 1/2 lieue, Arney 1 lieue.

II.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enfeigne-t-on dans chaque école?

a lire, à écrire, l'arithmétique & la Religion

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

Ou la tient aussi l'été, (sans les vacances de moisson) & cela deux fois par semaine chaque soir. Dure au moins trois heures.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

La Palotte, le testament, la Bible, les Catechismes De Superville, Pestoval, De Doud, & les Douze.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Il n'y en a d'autres imposés, à l'institution de celui de faire son possible pour enseigner les élèves avec les livres.

9°. Durée de l'école chaque jour?

Comme à l'art 6.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Non.

III.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Dans l'ancien Régime, c'étoit le Bailli après un examen du Pasteur, maintenant après cet examen est l'administrateur.

b. D'où est-il?

De Mouton.

c. Son nom

Jaques Olivier Mayronat.

(3)

d. Son âge.

Dix huit ans
Célibataire

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Deux Mois.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Chez son Père & s'occupoit à l'agriculture

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

Non, si non une Doyenne le Dimanche.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Comme à l'art 3. lettres 6.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Le même nombre, tant d'un que d'autre.

IV.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Non.
Fonds de Mouton.

b. Quelle en est la valeur?

Aucun.

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Non, on paye comme ci après
Maison de l'Instituteur.

15°. Bâtiment de l'école.

Vieux & très délabré.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Non, encore y tiend-on les assemblées
Communales.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

Conséquence de l'art précédent

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La Pension est invariable, & consistait à quarante francs. & cinq sacs de grain, mesure de Dominiemot.
Cette Pension se paye par chaque enfant, proportion du nombre, plus des frais il y a & moins il y a.

Nous n'avons aucune réponse à faire aux questions d'autant que notre commune ne possède aucun objet semblable.

Les précédentes réponses sont conformes à la vérité, & ne contiennent aucune observation à y faire, le 14. Mars 1799.
Jacques Olivier
Magnéval Regent

109

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Agiez 117 N. 58

Agiez

C'est un petit village

Commune proprement dite

C'est la Paroisse dont Arnex est l'annexe & qui a son Agent chés elle.

D'Orbe, Du Leman.

Il n'y a point de maison du ressort de l'école hors du village qui est tout ramassé.

Point absolument

Comme il vient d'être dit.

Le nombre des enfants du village qui fréquentent l'école est 84. depuis l'âge de 5 ans jusqu'à 16.